



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2020

Convocation : 14 août 2020

Affichage : 28 août 2020

Etaient présents : Gérard Collet, Jean-Luc Point, Delphine Rousseau, Roger Boismureau, Christian Bory, Christelle Drahonnet, Françoise Thomas-Collet, Laetitia Poulter, Alain Servaes et Dominique Martinet.

Absente excusée : Joëlle Charieau

Secrétaire de séance : Françoise Thomas-Collet.

Tous les élus arrivent masqués. Présence du public masqué.

Lecture et approbation du CR du CM du 3 juillet 2020

Le CR est approuvé à l'unanimité

Le Budget communal : les principes de base à connaître

Le maire présente et commente un PowerPoint détaillant les grandes règles régissant le budget communal,

Il présente également les principaux ratios de gestion financière et l'état de la dette avec une simulation de son évolution au cours mandat sans nouvel emprunt

Rénovation de la couverture de l'ancienne mairie – présentation du devis – demande de subvention auprès du Conseil départemental.

La municipalité a décidé d'engager la rénovation de la couverture de l'ancienne mairie et de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Monsieur Valentin GARCIN, artisan récemment installé à Chef-Boutonne, a été sollicité.

Il propose un devis de 8 275,70 € HT (9 930,84 € TTC) qui a été accepté.

A l'appui de la demande de subvention, le maire présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Travaux	8 275,70 € HT	Autofinancement	4 175,70 €
TVA	1 655,14 €	Subvention CD 79	4 100,00 €
		FCTVA	1 655,14 €
TOTAL	9 930,84 € TTC		9 930,84 € TTC

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent ce plan de financement et autorisent le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental et à signer tous les documents nécessaires.

Commission communale des impôts direct

Le maire rappelle le rôle de cette commission obligatoirement mise en place en début de mandat.

La commune doit proposer 24 contribuables parmi lesquels la DGFIP choisira 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants).

Le maire fait obligatoirement partie de cette commission.

Une liste est constituée par le conseil.

Adhésion à ID 79 (Ingénierie départementale)

Le maire précise le rôle de cette structure mise en place par le Conseil départemental afin d'aider les collectivités territoriales à définir leurs projets d'investissement.

Cette structure s'appuie également sur les compétences du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement).

Moyennant une adhésion dont le montant est fonction du nombre d'habitants dans la collectivité (100 €/an pour Loubillé), ID 79 met à disposition gratuitement de cette collectivité son Ingénierie pendant 2 jours.

Au-delà, il y a un coût supplémentaire calculé en fonction de la durée de l'intervention et des moyens à mettre en place.

A l'unanimité, les membres du conseil décident l'adhésion de la commune à ce dispositif et mandate le maire pour engager toutes les démarches nécessaires.

La commune doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour la représenter lors de l'assemblée générale d'ID 79.

Sont désignés : titulaire : G. Collet – Suppléant R. Boismeu

Maintenance des moyens de défense incendie

Cette maintenance annuelle est obligatoire.

Jusqu'à présent, elle était assurée sous la responsabilité du syndicat des eaux de Loubigné auquel Loubillé adhérait.

Ce syndicat ayant été dissout fin 2019, il y a lieu de trouver un nouveau prestataire.

Le syndicat des eaux 4B et la SAUR ont été sollicités :

4B présente un devis de 2 300 € TTC et La SAUR présente un devis de 1 636 € TTC.

Le devis de la SAUR a été accepté. Le maire est chargé de faire le nécessaire pour la concrétisation du contrat de maintenance.

Marquage au sol – Convention avec Chef-Boutonne

Depuis des années, Chef-Boutonne met à la disposition des communes de l'ex-canton ses moyens humains et matériels pour créer ou maintenir le marquage au sol sur la voirie communale.

Cette prestation n'est pas facturée. Elle est compensée de la manière suivante : pour 1 h d'intervention dans une commune, cette dernière met à la disposition de Chef-Boutonne son personnel technique pendant 2 h.

Ces accords n'ont jamais été formalisés.

Chef-Boutonne demande à toutes les communes bénéficiaires du service la signature d'une convention que ne fait que formaliser les pratiques antérieures.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à signer cette convention.

Représentation de la commune dans les différents organismes intercommunaux.

CLECT (Commission locale d'évaluation des transferts de charges) : G. Collet

SIEDS (électricité) : Titulaire : G. Collet – Suppléant : J.L. Point

Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief : Titulaire : J.L. Point – Suppléant : G. Collet

Syndicat d'eau 4B : Titulaire : G. Collet – Suppléant : J.L. Point

Centre national d'action sociale et Correspondant de la défense nationale : D. Martinet

Formation des élus – inscription au budget

Les communes ont l'obligation d'organiser des formations pour les élus ayant reçu une délégation.

Faute de pouvoir le faire elles-mêmes, elles peuvent déléguer à un organisme reconnu (ex : ADM 79) cette organisation. Elles ont également l'obligation de prévoir un budget d'au moins 2% du montant annuel des indemnités pour les élus (soit pour Loubillé, 300 €).

Le maire précise que dans le budget voté le 4 juin 2020, une somme de 1 000 € a été provisionnée au compte 6335 Formation. Les élus en prennent acte.

CCAS – reprise de l'excédent et décision modificative n° 1

Le CCAS a été dissout au 31 décembre 2019. Son dernier compte administratif faisait état d'un excédent cumulé de 976.03 €.

Il y a lieu de réintégrer cette somme dans le budget général.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à passer les écritures comptables nécessaires à l'intégration de cette somme et à l'équilibre du budget par l'inscription d'une dépense d'un même montant en fonctionnement.

Action sociale – Pass'port – Tickets cinéma et piscine

Le maire précise à l'intention des nouveaux élus les modalités de prise en charge par le budget communal (précédemment, par le CCAS) des aides mises en place au niveau de l'ex-canton de Chef-Boutonne au bénéfice des familles et en fonction du Quotient familial calculé par la CAF ou la MSA.

A l'unanimité, les membres du conseil décident de poursuivre cette action, soit :

Pass'port : participation à hauteur de 30 à 60 € lors de l'inscription à une activité sportive ou culturelle agréée par l'ensemble des communes participant à ce dispositif,

Tickets cinéma - piscine : 10 entrées piscine et 4 entrées cinéma gratuites.

Plan de continuité d'activité

La crise sanitaire a mis en évidence l'obligation de prévoir l'organisation des services communaux en cas de nouvelle pandémie se traduisant par l'absence de tout ou partie du personnel.

Le maire remet aux élus un projet de "Plan de continuité d'activité". Il fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.

Fonctionnement de la bibliothèque municipale. Modification de la convention entre la commune et l'association ABC

A l'attention des nouveaux élus, le maire précise l'objet de la convention passée entre la commune et ABC en 2015. Il propose une modification de l'article 3 de ce document afin de prendre en compte les conséquences de la convention signée avec toutes les associations de la commune fin 2019.

Cette convention prévoit le renoncement de la commune à poursuivre une association responsable d'un incendie involontaire.

A l'unanimité, les membres du conseil valident cette modification.

Modification de l'adresse fiscale d'une propriété à la Rochonnière

Afin d'être en accord avec les services fiscaux, une adresse doit être modifiée à La Rochonnière. La nouvelle adresse sera : 154 La Rochonnière.

Après délibération, les élus acceptent cette proposition.

Prime COVID

Sur proposition d'un élu, les membres du conseil autorisent le maire à verser une "prime COVID" de 150 € à un agent contractuel qui a fait preuve d'un engagement particulier lors de la crise sanitaire.

Le maire précise que le décret 2020-570 permet le versement de cette prime.

A l'unanimité, les membres du conseil décident de modifier la délibération prise précédemment en prévoyant ce montant pour le service technique.

Panneaux publicitaires pour la boulangerie

Le maire propose de rénover totalement, en concertation avec M. et Mme Etavard, les panneaux publicitaires placés à l'entrée de la rue du Four. Christelle Drahonnet est chargée de piloter ce dossier.

Lors d'un prochain conseil, elle présentera le projet retenu et le chiffrage correspondant.

Elle est également chargée de réfléchir à une signalétique placée aux entrées du bourg et mettant en valeur les commerçants de la commune.

Port du masque obligatoire en milieu professionnel à compter du 1^{er} septembre 2020

Le maire présente le projet d'une note de service, rédigée à l'intention du personnel, dans laquelle il détaille les consignes qui devront être obligatoirement appliquées.

Il attire l'attention des élus sur leur devoir d'exemplarité lors de leur venue dans les locaux communaux (mairie, bibliothèque, salle des fêtes...).

Questions/informations diverses

J.L. Point détaille les mesures prises pour limiter les odeurs lors des opérations de nettoyage de sa stabulation.

J.L. Point rappelle que, malgré toutes les précautions prises, il est impossible d'éliminer totalement ces odeurs qui sont inhérentes à la nature même de son exploitation qui respecte toutes les normes sanitaires en vigueur.

Les membres du conseil prennent acte de ces informations tout en reconnaissant une amélioration de la situation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h

La secrétaire de séance